



CONTRAT D'ENGAGEMENT Paniers d'ADELES – Saison 2023-2024

Par ce contrat d'engagement entre vous-même et l'association Terre d'ADELES,

- 1) Vous bénéficierez d'un panier de légumes hebdomadaire jusqu'à la fin de la saison, **qui va d'août 2023 à février 2024** et dont le paiement est déposé à l'engagement et encaissé au rythme de votre choix.
- 2) Le **prix du panier** (suivant la formule choisie) **est un prix moyen**, calculé sur une base annuelle : selon la saison, votre panier sera plus ou moins volumineux et lourd.
- 3) Dans votre panier vous trouverez des légumes frais, naturels et de saison, plus des aromatiques, voire quelques fruits.
- 4) Vous vous engagez à **venir chercher votre panier le samedi matin entre 11h et 13h** au jardin.
- 5) Vous vous organisez, en cas d'empêchement, pour qu'une personne vienne le chercher à votre place et vous en aviserez Catherine (06 74 00 55 57). **Aucun panier ne sera remboursé ni mis de côté** et, si nous n'avons pas d'instructions de votre part, nous échangerons à la fin de la distribution vos légumes « oubliés » en fraises au SEL-Service. cf. article 10 de la charte du SEL d'ADELES, dans votre carnet.
- 6) Vous aiderez la maraîchère du jardin d'ADELES, soit en vous présentant auprès d'elle pendant ses heures de présence du mardi au samedi, soit en participant aux chantiers de jardinage collectif du samedi matin, aux récoltes, aux préparations de paniers, pour atteindre votre engagement en **heures/fraises, à raison de 3h/mois. Si vous n'arrivez pas à honorer votre engagement en heure, une compensation en euros vous sera demandée.**
- 7) Vous émarginerez dans le cabanon bleu la feuille « heures de coup de main au jardin » avant de quitter le jardin, après chaque chantier, pour permettre de suivre l'évolution de votre engagement en heures.
- 8) Vous viendrez aider à livrer les paniers une fois pendant la saison, aux dates fixées lors de votre engagement.

Attention, l'horaire des chantiers peut varier en fonction des conditions climatiques et des saisons. Pensez à lire les courriels de la coordo Paniers d'ADELES et consulter l'agenda sur <http://terredadeles.org>

*NB : Quand votre engagement en heures sera atteint, vous marquerez les « heures supp » dans votre carnet d'adhérent, **en fraises** (une heure = 60 fraises). Ces heures enregistrées dans le cahier SEL de l'association par un responsable vous permettront de bénéficier pleinement du SEL d'ADELES pour vos échanges en fraises.*

L'association Terre d'ADELES, à son tour, s'engage à

1) vous fournir chaque semaine* **du vendredi 18 août 2023 au vendredi 9 février 2024** un beau panier de légumes et aromatiques frais issus du potager associatif du Jardin d'ADELES à Pessac.

** pas de livraison le 29/12/2023.*

2) organiser des chantiers collectifs encadrés de jardinage, des ateliers pédagogiques et des formations pendant toute l'année (principalement les samedis) selon un calendrier pré-établi disponible sur le site de Terre d'ADELES (*du côté du Jardin*) et affiché au jardin sur le cabanon et le panneau d'affichage.

3) vous informer en début de chaque semaine, grâce à la coordination paniers d'ADELES, de la vie du Jardin d'ADELES et des besoins d'aide.

Si vous ne recevez pas les courriels de la coordo paniers d'ADELES, écrivez à contact@terredadeles.org pour demander l'inscription de votre adresse courriel.

4) valoriser en fraises du SEL toute heure de coup de main solidaire au-delà des heures dues dans votre contrat Panier. Le SEL-Service vous permet d'échanger en fraises les denrées périssables qui pourraient rester à la fin de la livraison du vendredi (paniers et AMAP).

La coordination Paniers d'ADELES :

L'adhérent·e :

Catherine ITURBIDE (06 74 00 55 57)

Vos questions aux coordonnateurs: coord.paniers@listes.terredadeles.org

Vos échanges de paniers et vos recettes à partager : paniers@listes.terredadeles.org